

# Pages de Profils

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



Volet 2

**A**vec un taux d'administration de 67 agents civils pour 1 000 habitants fin 2010, le Nord-Pas-de-Calais se place dans la moyenne nationale. Cependant, dès l'échelon départemental et, a fortiori, au niveau des zones d'emploi, des contrastes apparaissent entre les territoires. Si la localisation des effectifs de la fonction publique répond en grande partie à une logique de proximité de la population, les fonctions de décision, de pilotage et de gestion des ressources humaines se concentrent avant tout dans les chefs-lieux départementaux ou régionaux. À ces deux logiques qui se combinent, s'ajoutent des spécificités propres à chaque versant de la fonction publique : organisation sanitaire pour la fonction publique hospitalière, géographie des collectivités pour la fonction publique territoriale et héritage historique pour la fonction publique de l'État.

## Localisation des emplois de la fonction publique en Nord-Pas-de-Calais

Véronique Bruniaux

Delphine Léglise

Service études et diffusion



Dans le premier volet de l'étude sur l'emploi public [Encadré méthodologique](#), les effectifs étaient dénombrés et caractérisés au 31 décembre 2010. La présente étude vise à localiser l'emploi public par zone d'emploi, selon la définition juridique de la fonction publique qui correspond aux personnes morales et organismes dans lesquels le recrutement relève du droit public. Ainsi, pour se conformer au mode de calcul du taux d'administration tel que défini au niveau national dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2012 [Encadré méthodologique](#) et [Pour en savoir plus](#), les bénéficiaires de contrats aidés, les militaires et les enseignants du privé sous contrat ne sont pas pris en compte. Sur ce champ, la fonction publique compte en tout 270 400 emplois civils en Équivalent temps plein (ETP) en Nord-Pas-de-Calais sur un total

de 4 385 600 en France métropolitaine. Ces effectifs en ETP rapportés à la population conduisent à un taux d'administration de 67,0 agents civils pour mille habitants en Nord-Pas-de-Calais, très proche de la moyenne de France de province à 67,2 ‰, un peu en deçà de la moyenne France métropolitaine à 69,9 ‰.

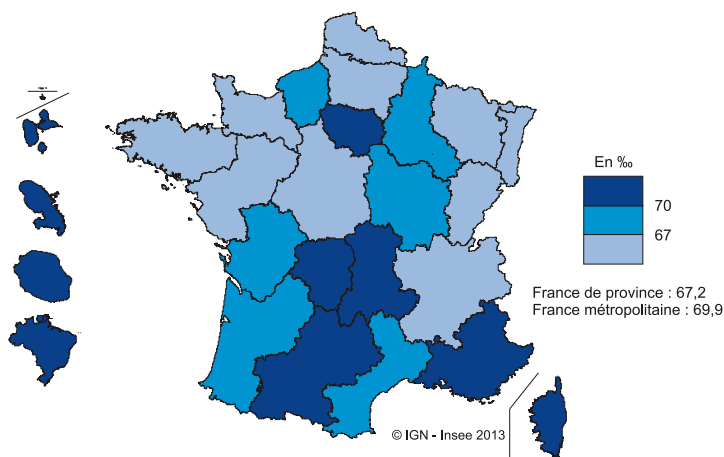
### UN TAUX D'ADMINISTRATION DU NORD-PAS-DE-CALAIS COMPARABLE À LA MOYENNE DE FRANCE DE PROVINCE

Avec un taux d'administration de 67 ‰, le Nord-Pas-de-Calais se place au 13<sup>e</sup> rang sur 22 régions métropolitaines (classement par ordre décroissant du taux d'administration), loin derrière l'Île-de-France ou le Limousin, deux régions affichant des taux supérieurs

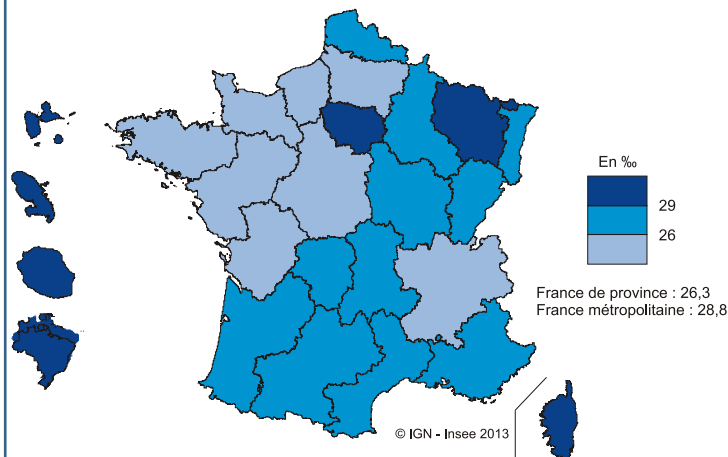
à 81 ‰ [Cartes 1 à 4](#). Inversement, la région des Pays de la Loire est la seule à enregistrer un taux d'administration inférieur à 60 ‰.

Le positionnement du Nord-Pas-de-Calais varie quelque peu selon le versant de la fonction publique considéré. Avec un taux d'administration de la Fonction publique d'État (FPE) de 26,4 ‰, la région se place au 12<sup>e</sup> rang national (le taux moyen de France de province étant de 26,3 ‰). Le Nord-Pas-de-Calais se situe à la 11<sup>e</sup> place pour son taux d'administration de la Fonction publique territoriale (FPT) de 24,7 ‰ contre 24,5 ‰ en moyenne de France de province. Enfin, la région figure au 13<sup>e</sup> rang pour son taux d'administration de la Fonction publique hospitalière (FPH) avec 15,9 ‰ contre 16,4 ‰ en moyenne de France de province mais 16,0 ‰ en moyenne nationale.

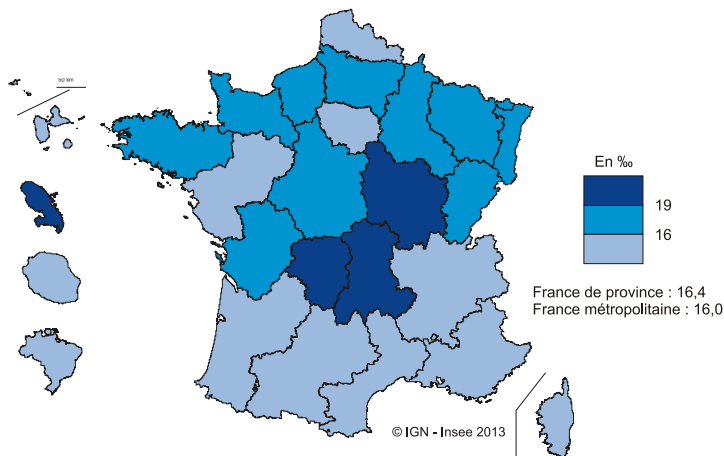
**Carte 1 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR RÉGION EN 2010**



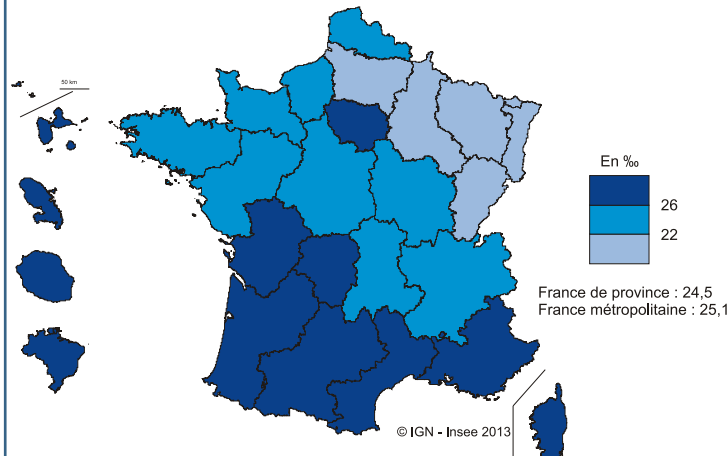
**Carte 2 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT PAR RÉGION EN 2010**



**Carte 3 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE PAR RÉGION EN 2010**



**Carte 4 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PAR RÉGION EN 2010**



**Champ** : emplois principaux de la fonction publique hors militaires, bénéficiaires d'emplois aidés et enseignement privé sous contrat.  
 Source : Siasp au 31/12/2010 et recensement de la population 2010, populations légales (Insee).

## DES TAUX D'ADMINISTRATION DIFFÉRENTS SELON LES DÉPARTEMENTS

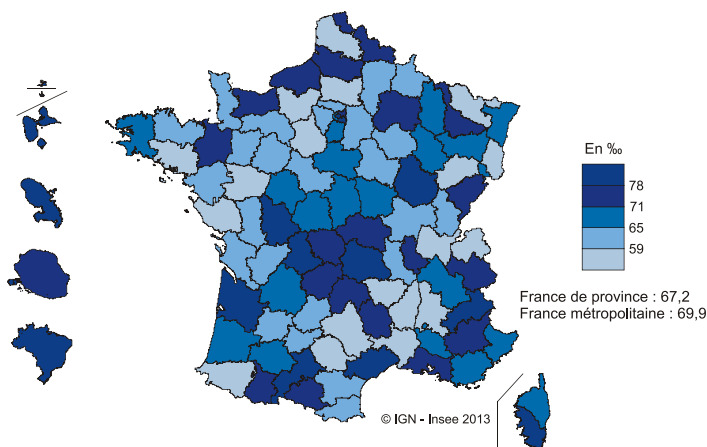
Si globalement la région affiche des taux d'administration peu éloignés des taux en moyenne nationale, de grandes différences apparaissent dès l'échelon départemental (Cartes 5 à 8). Pour le taux d'administration de la fonction publique prise dans son ensemble, le Nord se place au 30<sup>e</sup> rang sur quatre-vingt-seize départements métropolitains, avec un taux de 71,6 ‰, et le Pas-de-Calais au 79<sup>e</sup> rang, avec un taux de 58,9 ‰. Pour les taux d'administration de la FPE, de la FPT et de la FPH, le département du Nord se situe respectivement au 30<sup>e</sup> rang, 31<sup>e</sup> rang et 44<sup>e</sup> rang et le Pas-de-Calais au 53<sup>e</sup> rang, 62<sup>e</sup> rang et 81<sup>e</sup> rang.

La répartition de l'emploi public répond avant tout à une logique de proximité et de satisfaction des besoins de la population. Il en est ainsi pour une bonne partie des emplois de l'enseignement ou de la santé, domaines qui seront développés dans le 3<sup>e</sup> volet de l'étude sur l'emploi public. Cependant, tous les types d'établissements et tous les métiers de la fonction publique ne se retrouvent pas sur l'ensemble d'un territoire. Les fonctions de décision, de pilotage et de gestion des ressources, en particulier celles de l'État, se retrouvent plutôt dans les chefs-lieux de région ou de département. Le Nord joue au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais un rôle comparable à celui de la région Île-de-France au niveau national. Le contraste observé entre les deux départements s'accroît encore lorsque l'on se place au niveau géographique des zones d'emploi.

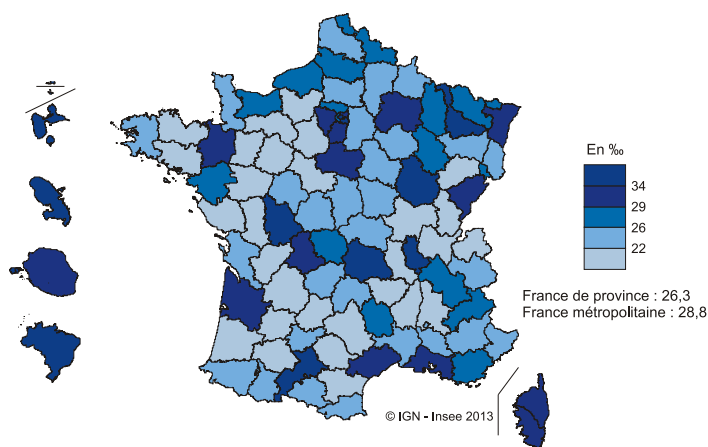
## UNE CONCENTRATION DES EMPLOIS PUBLICS DANS LES CHEFS-LIEUX DE RÉGION OU DE DÉPARTEMENT

La zone d'emploi de Lille, capitale régionale, enregistre le taux d'administration le plus élevé en Nord-Pas-de-Calais, avec 100 emplois civils en ETP pour 1 000 habitants (Carte 9). Pour comparaison, Paris affiche un taux d'administration de 136,8 ‰. La zone d'emploi d'Arras, zone « capitale » départementale, arrive en deuxième position avec un taux d'administration de 73,8 ‰. Inversement, les taux d'administration les plus faibles concernent les zones de Cambrai, avec 44,2 ‰, ou Flandre-Lys, avec 50,9 ‰.

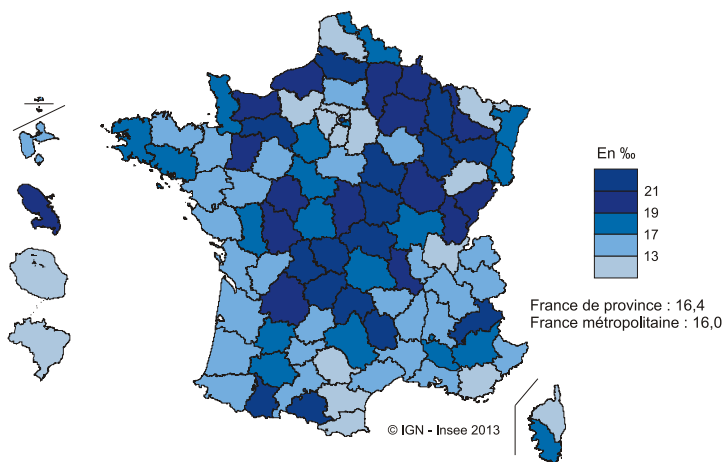
Carte 5 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR DÉPARTEMENT EN 2010



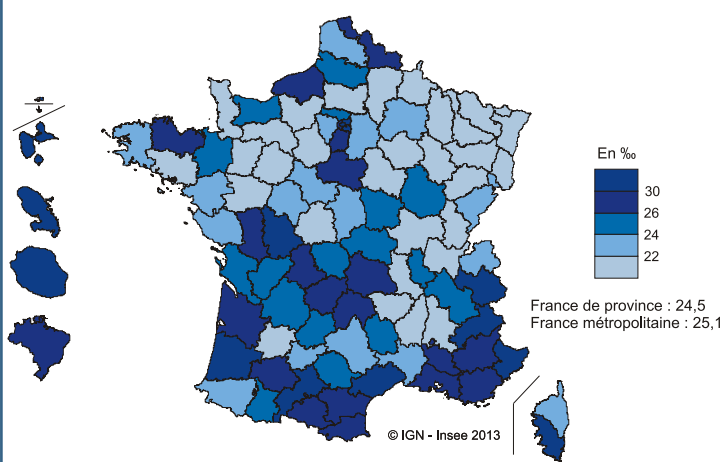
Carte 6 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT PAR DÉPARTEMENT EN 2010



Carte 7 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE PAR DÉPARTEMENT EN 2010



Carte 8 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PAR DÉPARTEMENT EN 2010



**Champ :** emplois principaux de la fonction publique hors militaires, bénéficiaires d'emplois aidés et enseignement privé sous contrat.  
Source : Siasp au 31/12/2010 et recensement de la population 2010, populations légales (Insee).

## UNE PRÉSENCE DE L'ÉTAT TRÈS CONCENTRÉE SUR LILLE ET ARRAS

Avec des taux d'administration dépassant les 30 %, les agents civils de l'État sont concentrés dans les zones d'emploi de Lille et Arras (Carte 10). Inversement, ces taux sont inférieurs à 20 % dans les zones de Flandre-Lys, Berck - Montreuil et Roubaix - Tourcoing. Si une partie non négligeable des établissements, et donc des effectifs de la FPE – notamment ceux de l'enseignement (hors enseignement supérieur) ou de la sécurité publique, répondent à une logique de proximité vis-à-vis de la population et se retrouvent dans toutes les zones d'emploi, d'autres établissements tels que les universités ne concernent que quelques zones d'emploi. Les universités représentent

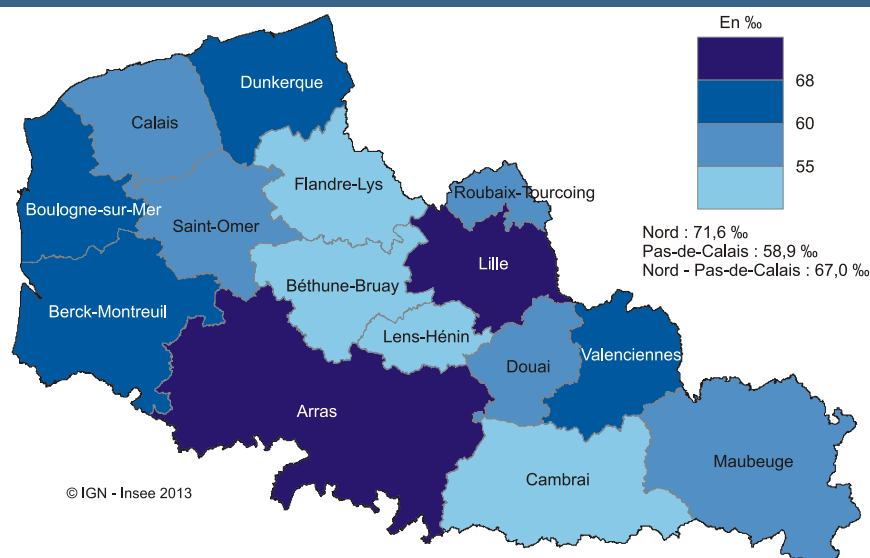
d'ailleurs les principaux employeurs de la FPE dans les zones d'Arras, Valenciennes ou Lille.

L'implantation de certains établissements de la FPE ne correspond pas à une logique de proximité ou à une concentration des emplois liés à la représentation de l'État dans les zones sièges de préfectures. Ainsi, la cour d'appel du Nord et du Pas-de-Calais se situe à Douai pour des raisons historiques (Douai accueillait, sous l'Ancien Régime, le parlement de Flandres qui avait des pouvoirs de justice et jugeait en appel). Les services pénitentiaires sont le principal employeur de la FPE dans la zone de Saint-Omer tandis que la direction de la police aux frontières est implantée dans la zone de Calais pour des raisons géographiques liées aux accès vers le Royaume-Uni.

## LE CHRU PRINCIPAL PÔLE D'EMPLOI DE LA FPH EN NORD-PAS-DE-CALAIS

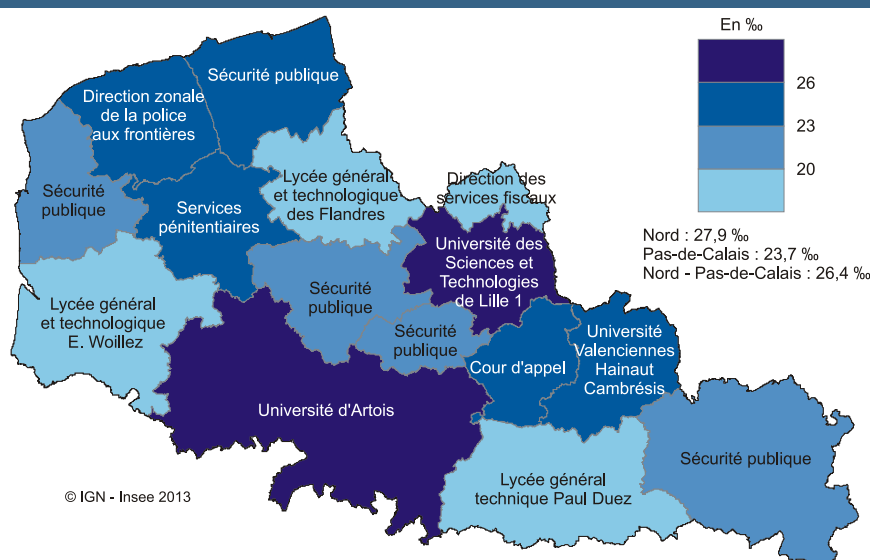
La fonction publique hospitalière ne se concentre pas nécessairement dans les chefs-lieux départementaux. Trois Schémas régionaux d'organisation sanitaire (Sros) ont conduit à la répartition spatiale actuelle des effectifs de la fonction publique hospitalière (Carte 11). Le dernier Sros du Nord-Pas-de-Calais en date, arrêté en 2006, a été établi sur la base d'une évaluation des besoins de santé de la population et de leur évolution. Il tient compte des données démographiques et épidémiologiques, des progrès des techniques médicales et de l'offre de soins existante. Il veille notamment à l'articulation des moyens des établissements de santé avec la médecine de ville et le secteur

Carte 9 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR ZONE D'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2010



**Champ** : emplois principaux de la fonction publique hors militaires, bénéficiaires d'emplois aidés et enseignement privé sous contrat.  
Source : Siasp au 31/12/2010 et recensement de la population 2010, populations légales (Insee).

Carte 10 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT PAR ZONE D'EMPLOI ET PRINCIPALES IMPLANTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010



**Champ** : emplois principaux de la fonction publique hors militaires, bénéficiaires d'emplois aidés et enseignement privé sous contrat.  
Source : Siasp au 31/12/2010 et recensement de la population 2010, populations légales (Insee).

médico-social ainsi qu'avec l'offre de soins des territoires limitrophes (y compris frontaliers).

En Nord-Pas-de-Calais, la FPH est très concentrée sur Lille du fait de la présence du Centre hospitalier régional universitaire (CHRU). Avec environ 14 000 salariés, le CHRU regroupe plus de 60 % des emplois publics hospitaliers de la zone d'emploi de Lille et 19 % au niveau régional. Le taux d'administration de la FPH y atteint alors 25,1 ‰ contre 15,9 ‰ en moyenne régionale. Néanmoins, ce constat est en partie faussé puisque, de par ses spécialités, le CHRU soigne des patients venant de l'ensemble de la région, dont l'accessibilité est facilitée par un réseau d'infrastructures très dense et des temps d'accès relativement courts.

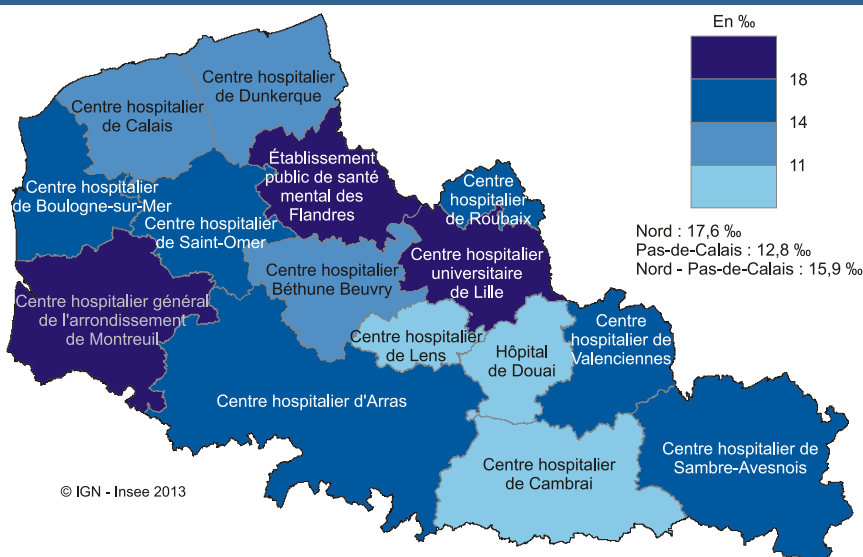
La forte concentration des emplois publics hospitaliers sur la zone de Lille, n'est sans doute pas sans lien avec un léger déficit d'emplois publics hospitaliers dans les zones limitrophes de Lens - Hénin et de Douai dont le taux d'administration est de 10,4 ‰. Pour mémoire, ces secteurs ont bénéficié par le passé d'une implantation d'équipements sanitaires créés par les Houillères – établissement public à caractère industriel et commercial à partir de 1946 exploitant les mines de charbon, dont certains ont été rénovés et sont aujourd'hui des établissements du secteur privé. Quant au plus faible taux d'administration de la zone de Cambrai, il est à rapprocher des importantes infrastructures de Valenciennes et de Maubeuge. Il existe

également quelques spécificités locales dans la zone de Berck - Montreuil avec la présence d'un établissement sanitaire dépendant des hôpitaux de Paris, pour les personnes handicapées et la rééducation, ainsi que dans la zone de Flandre-Lys, avec l'existence d'établissements publics de santé mentale.

### DES EFFECTIFS TERRITORIAUX D'AVANTAGE RÉPARTIS SUR LES ZONES D'EMPLOI

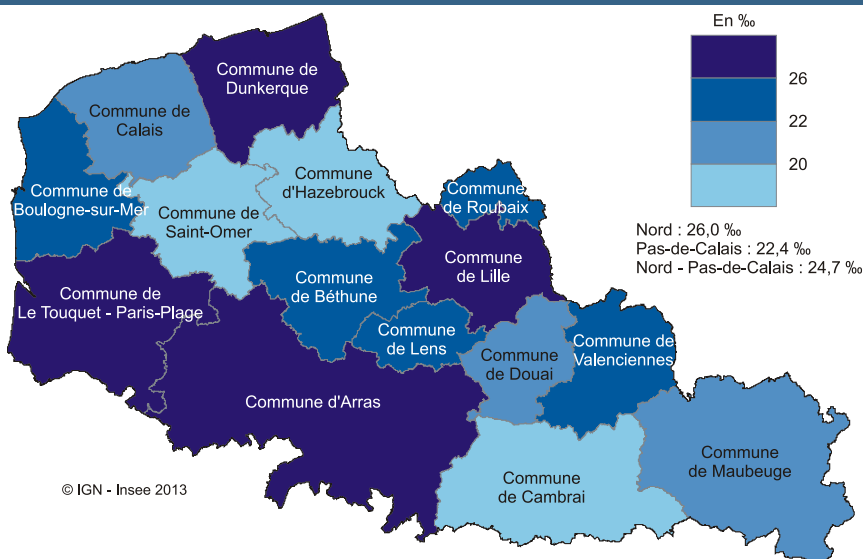
La région, le département, la commune et les structures de coopération intercommunale interviennent sur des domaines de compétence différents : action sociale, organisation des transports scolaires, construction et entretien

**Carte 11 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE PAR ZONE D'EMPLOI ET PRINCIPALES IMPLANTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010**



**Champ :** emplois principaux de la fonction publique hors militaires, bénéficiaires d'emplois aidés et enseignement privé sous contrat.  
Source : Siasp au 31/12/2010 et recensement de la population 2010, populations légales (Insee).

**Carte 12 : TAUX D'ADMINISTRATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PAR ZONE D'EMPLOI ET PRINCIPALES IMPLANTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010**



**Champ :** emplois principaux de la fonction publique hors militaires, bénéficiaires d'emplois aidés et enseignement privé sous contrat.  
Source : Siasp au 31/12/2010 et recensement de la population 2010, populations légales (Insee).



des collèges au niveau du département par exemple ou action économique, aménagement du territoire, formation professionnelle, construction et entretien des lycées au niveau de la région.

Bien que les effectifs de la fonction publique territoriale soient répartis de façon plus homogène sur l'ensemble des zones d'emploi que pour les deux autres fonctions publiques, le taux d'administration varie de 16,1 % en Flandre-Lys à 31,9 % sur Dunkerque, notamment du fait de l'existence de la communauté urbaine de Dunkerque [Carte 12](#). Concernant les chefs lieux de département, le taux reste plus important dans la zone de Lille que dans celle d'Arras, avec respectivement 30,9 % contre 28,4 %, pour une moyenne régionale de 24,7 %. En effet, dans la zone de Lille, les effectifs de la fonction publique territoriale sont renforcés avec la présence du conseil régional sachant que dans les deux zones figurent un siège de conseil général et une communauté urbaine. Néanmoins, le fait que le nombre de communes soit nettement plus faible dans la zone de Lille que dans celle d'Arras (environ 100 contre

plus de 350), atténue l'effet « conseil régional » et réduit d'autant l'écart de taux d'administration entre les deux zones.

### UN DÉFI DÉMOGRAPHIQUE INÉGAL SELON LES ZONES D'EMPLOI

Alors que la moyenne d'âge est de 39 ans pour l'ensemble des actifs occupés, celle des agents civils du Nord-Pas-de-Calais est de 42 ans avec une moyenne de 40 ans dans la fonction publique hospitalière, 41,5 ans dans la fonction publique de l'État et 43,5 ans dans la fonction publique territoriale. En termes de renouvellement démographique, il s'agit d'un défi majeur de gestion des ressources humaines publiques, puisque les 55 ans ou plus représentent 13,8 % des effectifs [Tableau](#) alors que cette part est de 10,9 % pour l'ensemble des personnes occupant un emploi dans la région.

Cependant, le défi du renouvellement des salariés de la fonction publique aura des répercussions différentes selon la localisation de l'emploi. Ainsi, dans les zones d'emploi de Calais et Saint-Omer, la part des salariés

de 55 ans ou plus est relativement faible, que ce soit dans l'ensemble des personnes en emploi ou spécifiquement pour les salariés de la fonction publique. À l'opposé, la zone d'Arras affiche la part la plus élevée, là aussi, tant dans l'ensemble de la population active occupée que dans la fonction publique.

La part des 55 ans et plus diffère également selon le versant de la fonction publique considéré. Pour la fonction publique de l'État, les zones enregistrant les parts de 55 ans et plus les plus élevées sont Arras et Lille avec des taux de l'ordre de 16 %, le taux le moins élevé étant observé dans la zone de Calais, avec 9 %. Pour la fonction publique hospitalière, les écarts entre zones sont réduits avec environ 11 % sur Lens - Hénin ou Calais et, à l'opposé, 8 % pour Calais, Dunkerque et Berck - Montreuil. Enfin, pour la fonction publique territoriale, la part des 55 ans et plus dépasse les 20 % à Maubeuge et est inférieure à 15 % à Béthune - Bruay ou Calais.

**Tableau : PART DES AGENTS CIVILS DE 55 ANS OU PLUS DANS LA FONCTION PUBLIQUE FIN 2010**

Unité : %

Zone d'emploi	Fonction publique de l'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
<b>Arras</b>	<b>16,2</b>	<b>18,3</b>	<b>10,8</b>	<b>16,5</b>
Douai	14,5	17,7	9,1	14,7
Cambrai	12,9	19,1	9,3	14,6
<b>Lille</b>	<b>15,7</b>	<b>15,8</b>	<b>10,0</b>	<b>14,4</b>
Dunkerque	11,5	18,8	8,0	14,3
Valenciennes	13,7	17,3	9,4	13,9
Maubeuge	12,0	20,3	8,7	13,8
Boulogne-sur-Mer	13,5	16,4	10,2	13,7
Béthune - Bruay	12,4	14,1	9,7	12,4
Berck - Montreuil	12,4	16,2	8,1	12,4
Lens - Hénin	10,4	15,3	11,3	12,3
Roubaix - Tourcoing	10,2	15,5	8,6	12,1
Flandre-Lys	10,5	16,4	9,9	12,1
Saint-Omer	11,8	15,9	8,4	11,9
Calais	9,0	14,3	7,9	10,4
<b>Nord</b>	<b>14,1</b>	<b>16,9</b>	<b>9,4</b>	<b>14,0</b>
<b>Pas-de-Calais</b>	<b>12,4</b>	<b>16,2</b>	<b>9,8</b>	<b>13,3</b>
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>13,5</b>	<b>16,7</b>	<b>9,5</b>	<b>13,8</b>

**Champ :** agents civils (hors militaires), hors bénéficiaires de contrats aidés et hors enseignants des établissements privés sous contrat.

Source : Siasp au 31/12/2010 (Insee, DGAFP).

## ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

### Définitions

**Approche juridique de l'emploi public (ou fonction publique) :** personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

Sont distinguées :

- la Fonction publique de l'État (FPE) dont les compétences s'étendent à tout le territoire, composée de l'administration centrale située principalement à Paris, des services déconcentrés (préfectures, directions régionales ou départementales, académies...) et des établissements publics nationaux à caractère administratif. Sont comptabilisés dans le champ de la FPE la préfecture de police de Paris et les sapeurs-pompiers de Paris mis à disposition de la préfecture de police ;
- la Fonction publique hospitalière (FPH) qui se compose des hôpitaux publics, y compris les syndicats inter-hospitaliers, des établissements d'hébergement pour personnes âgées à budget autonome ainsi que des établissements publics locaux sociaux et médico-sociaux ;
- la Fonction publique territoriale (FPT) constituée des services administratifs et techniques des Régions, des Départements, des établissements publics de coopération intercommunale, des communes et autres établissements locaux administratifs.

**Taux d'administration :** nombre d'agents de la fonction publique (converti en équivalents temps plein) pour 1 000 habitants (en %), calcul réalisé sur le champ des emplois principaux de la fonction publique hors militaires, bénéficiaires d'emplois aidés et enseignement privé sous contrat.

**Équivalents temps plein (ETP) :** l'emploi en ETP désigne dans la présente étude la quotité de service des personnes présentes en fin d'année c'est-à-dire le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique (égale à 1 820 heures).

### Avertissement

Pour le calcul des taux d'administration, tous les effectifs ont été ventilés au niveau de la zone d'emploi en particulier grâce à l'expertise de plusieurs collectivités territoriales (Départements, Sdis...). Cependant, les effectifs ventilés ne permettent pas de caractériser l'emploi à cette échelle (les caractéristiques des fonctionnaires étant « perdues »). Les établissements concernés ont été ainsi exclus de l'analyse par sexe et âge.

### Sources

**Siasp (Système d'information sur les agents des services publics)** s'inscrit dans le contexte de l'élaboration d'un socle annuel et trimestriel d'emploi et de revenus constitué par la synthèse de sources administratives. Le nouveau système d'information sur la fonction publique, conçu et produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense à la fois les données sur l'emploi et sur les rémunérations des agents des trois fonctions publiques, dans une dimension nationale mais aussi territoriale détaillée. Il vise à assurer la meilleure comparabilité possible et une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois fonctions publiques, tout en permettant des comparaisons public - privé. Le nouveau système d'information intègre des concepts et variables caractéristiques du secteur public, notamment liés au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice...). Les informations consolidées, issues de données individuelles relatives à chaque salarié déclarées par l'établissement employeur, permettent une meilleure comptabilisation des salariés (pas de double compte, possibilité de repérer les personnes exerçant plusieurs emplois salariés dans les fonctions publiques), une caractérisation plus précise du ou des emplois occupés et une évaluation de l'ensemble des rémunérations du salarié dans les trois fonctions publiques. La catégorie juridique constitue une variable de classement exhaustif des entreprises et des établissements selon leur statut juridique. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, le but étant toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques. Le système d'information Siasp recense toutes les données saisies pour les employeurs dont le numéro de la catégorie juridique commence par 7 et caractérise les personnes morales et organismes soumis au droit administratif. Le choix a été fait d'utiliser la catégorie juridique comme variable clé pour délimiter dans le système Siasp les frontières entre chacun des versants de la fonction publique.

**Clap (Connaissance locale de l'appareil productif)** regroupe des données issues de plusieurs sources administratives et fournit une information homogène sur la localisation des établissements et l'emploi. Le champ de Clap est quasi exhaustif mais ne comprend toutefois pas les effectifs du ministère de la Défense et les employés des particuliers employeurs.

### Pour en savoir plus

**Bruniaux V., Léglise D.**, « L'emploi public en région Nord-Pas-de-Calais : effectif et caractérisation », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 142, octobre 2013.

**Ernst É., Dorothée O.**, « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », Insee, *Insee Première*, n° 1460, juillet 2013.

**Ernst É.**, « En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique », Insee, *Insee Première*, n° 1442, avril 2013.

**Auby J.-M., Auby J.-B., Didier J.-P., Taillefait A.**, octobre 2012, *Droit de la fonction publique*, Précis droit public, Dalloz.

**Collectif**, 2012, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2012, Politiques et pratiques de ressources humaines, Faits et chiffres, La documentation française*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Paris.

**Collectif**, avril 2010, *Métiers territoriaux en Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2007*, étude régionale, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

**Favre J.**, « Emploi public en Nord-Pas-de-Calais : l'adéquation avec les besoins de la population dans l'enseignement et la santé », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 37, avril 2008.

**Léglise D., Graverol P.**, « L'emploi public en Nord-Pas-de-Calais : la répartition des effectifs sur le territoire », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 36, mars 2008.

**Ibarra M., Vaillant É.**, « L'emploi public en Nord-Pas-de-Calais : dénombrer les effectifs », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 22, mars 2007.

### Sites Internet

@ Insee : [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

@ Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

@ Préfecture de région Nord-Pas-de-Calais : <http://www.nord.gouv.fr/>

@ Région Nord-Pas-de-Calais : [www.nordpasdecals.fr/](http://www.nordpasdecals.fr/)

@ Agence régionale de santé (ARS) : [www.ars.sante.fr/](http://www.ars.sante.fr/)

@ Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences : [www.observatoire.cnfpt.fr/](http://www.observatoire.cnfpt.fr/)

@ Observatoire régional de l'emploi et des formations : [www.oref.c2rp.fr/](http://www.oref.c2rp.fr/)

Ont participé aux comités de pilotage : Nathalie Damiens, Eric Fritsch et Eliane Grammont (Préfecture de région) et Stéphane Humbert (Région Nord-Pas-de-Calais)

Ont participé à titre d'experts aux comités techniques : Francis Delporte (CNFPT), Dominique Fernagut (ARS), Claude Redmann et Sophie Sellier (C2RP et Oref)

Avec l'appui technique du département des études et des statistiques de la DGAFP